Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1517

Question présentée par le député : M Daniel Sormanni

Date de dépôt : 31 mars 2021

Question écrite urgente

Aménagements routiers COVID-19 à Genève : entre espoir et désillusions, quel est le bilan du département près d'un an après leurs mises en œuvre ?

Lot de désolations supplémentaires ayant accompagné le COVID-19 depuis le mois de mars 2020, les aménagements routiers fantaisistes décidés à la va-vite par le département des infrastructures (DI), sous la houlette approximative du magistrat en charge M. Dal Busco.

Limitation généralisée de la vitesse à 20 km/h sur des artères très fréquentées du réseau routier genevois dans l'hypercentre, suppression et rétrécissement des voies de circulation surchargées, création de pistes cyclables d'atterrissage, feux de signalisation paralysant la fluidité du trafic automobile, etc., etc.

Près d'un an après leurs mises en place synonyme de véritable cauchemar pour l'ensemble des automobilistes du canton, j'aimerais aujourd'hui savoir quel bilan le Conseil d'Etat est en mesure de tirer, notamment au regard des nombreux désagréments générés par ces aménagements. Pour ces raisons, il est aimablement invité à répondre aux questions suivantes et je l'en remercie par avance :

- 1) Quels sont les chiffres exacts du taux de fréquentation relevés par les compteurs installés sur les pistes cyclables sur les axes routiers les plus fréquentés du canton (boulevard Georges-Favon, rue de la Croix-Rouge, quai Gustave-Ador, pont du Mont-Blanc, route de Frontenex, route de Chêne, avenue Pictet-de-Rochemont, avenue de Malagnou, route des Acacias, rue de Lausanne, avenue de France, etc.) ?
- 2) Quel est l'écart statistique du taux de fréquentation par les cyclistes des aménagements cyclables COVID-19 entre mars 2020 et mars 2021 ?

QUE 1517 2/2

3) Quels sont l'incidence et le taux de variation de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique et de qualité de l'air à Genève entre mars 2020 et mars 2021 ?

- 4) Est-ce que de véritables places de livraisons et pour artisans en opération sont prévues? Si oui, à quels emplacements et à quel moment? Et quels seront les moyens de surveillance pour éviter les squatters?
- 5) Est-ce que le département envisage d'instaurer une vignette spéciale pour les véhicules de livraisons et des artisans ?
- 6) Quelle est l'incidence de ces mesures sur le trafic transfrontalier entre mars 2020 et mars 2021 ?
- 7) Quelles mesures correctives sont envisagées afin de modifier ces pistes cyclables génératrices de bouchons et donc de pollution ?